
Lutte scolaire entre catholiques et gouvernement. in Chronique de la France. 11e année. N° 512. 21 juillet 1910.

Numéro d'inventaire : 1982.01580.5

Auteur(s) : J. Dechatenay

Type de document : périodique

Imprimeur : Feron-Vrau (P.)

Date de création : 1910

Collection : Chronique de la presse ; 512

Description : Feuilles pliées en deux et emboitées sans agrafe ni couture.

Mesures : hauteur : 265 mm ; largeur : 186 mm

Notes : Articles parus dans la Chronique de la presse, brochure placée sous le patronage de l'Eglise. Mention "Dieu protège la France" en première page avec illustration d'un Christ en croix. Somme de deux articles : - "Autour de l'école. On se déifie officiellement des chiffres de M. Klein-Petit (Echo de Paris)". - "Le progrès chez les primaires officiels (J. Dechatenay, Instituteur Français).

Mots-clés : Conception et politiques éducatives

Filière : aucune

Niveau : aucun

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 16

Commentaire pagination : Pagination allant de la page 453 à la page 468.

ill.

Sommaire : Sommaire présentant les divers articles du numéro de la revue.

DIEU PROTEGE LA FRANCE11^e Année. — N° 512. — 21 juillet 1910PARIS
5, RUE BAYARD, VIII^e

Chronique de la Presse

PARAISANT LE JEUDI

Abonnement d'un an : 3 fr. (Étranger : 4 fr.)

La CHRONIQUE, sauf indication expressément contraire, n'assume pas la responsabilité des articles qu'elle reproduit.

Sommaire

Les catholiques au Parlement. — Votes et commentaires incompréhensibles (*Correspondance de Rome; Bulletin de la Semaine; Eveil démocratique; Peuple Français*).

A retenir. — Les cultuelles sont d'essence protestante (*Christianisme social*).

Faits saillants. — Un roi chez Reinach (*Temps*; A. MONNIOT, *Libre Parole*; CRITON [MAURRAS], *Action Française*; *Terre Libre*).

Autour de l'École. — On se déifie officiellement des chiffres de M. Klein-Petit (*Echo de Paris*). — Le progrès chez les primaires officiels (J. DECHATELAIN, *Instituteur Français*).

Livres nouveaux. — La Sorbonne. Evolution vers les « primaires », les socialistes et les anticléricaux. A propos de la Sorbonne par Pierre Leguay (JACQUES ROCAFORT, *Univers*).

Notes apologétiques. — Le serment des rois de France et l'extermination des hérétiques (*Revue pratique d'Apologétique*).

L'Église catholique vue du dehors. — Le bilan du modernisme dressé par un protestant militant (GASTON RIOU, *Revue*).

Vieilles actualités. — Ce qu'on va chercher à Rome (OLLÉ-LAPRUNE, *Quinzaine*).

Étranger. — La question religieuse en Espagne. Mise au point (*Correspondance de Rome*).

Coin des îlots. — Histoire et catéchisme (*Lanterne*).

Notes. — La guerre continue; constitution des Etats-majors (L. LAYA, *Bulletin de l'A. L. P.*). — Faute de manne, les pasteurs s'en vont (L. FOSSE, *Christianisme au XX^e Siècle*).

Dossier de la Presse. — Journalisme juif (CATHERINEAU, *Gazette de France*).

LES CATHOLIQUES AU PARLEMENT

Votes et commentaires incompréhensibles

Sous le titre « A bas les équivoques ! — Parmi les catholiques libéraux », et l'épigraphe « ... sed magis amica veritas », la *Correspondance de Rome* (9 juill. 1910) reproduit la note par laquelle la *Semaine religieuse de Montauban* (1) protestait contre l'ordre du jour de confiance au gouvernement voté par un grand nombre de députés catholiques ou libéraux, et concluait :

Comprenez qui pourra ! Les membres de l'Union catholique de Tarn-et-Garonne déclarent hautement ne pas comprendre, et ils ajoutent loyalement qu'ils sont résolus à ne pas continuer leur confiance à qui donnerait la sienne aux pires ennemis de l'Eglise.

La *Correspondance* ajoute :

Nous ajoutons, nous, que l'Union diocésaine de Montauban ne sera pas seule à ne pas comprendre. Celles qui ont contribué à faire élire les Massabauau, les Crolard, les Delachenal, ne doivent pas comprendre davantage. Ou plutôt, ce qu'elles comprendront, c'est qu'il ne suffit pas d'avoir confiance dans les sentiments intimes d'un

(1) Publiée dans la *Chronique* du 14 juillet 1910, p. 437.

candidat. Il ne suffit pas qu'il ait promis entre quatre yeux de suivre mes recommandations essentielles, il faut qu'il s'y soit engagé publiquement, dans des réunions et sur les murs. Alors, peut-être, il ne les lâchera pas dans ses votes au Parlement. Il ne s'y conduira plus seulement en élus libéraux, etc., mais en catholique ou des catholiques.

Au reste, des manifestations libérales auxquelles on ne comprend rien, n'est pas cela qui manque le plus en France.

En effet, n'avons-nous pas dans un récent article d'un des chefs libéraux qui avait très bien voté contre la confiance demandée par M. Briand, cet hommage rendu à M. Briand ?

... Il a le cœur bien, en dépit des « capables » qui l'ont évidemment étiqueté « homme politique » lui qui n'a pas, quoi qu'en dise l'ordre du jour, celle des « trois dernières législatures », et qui s'apprise au contact du pays, basé de la tyrannie « combattue ». Quant à moi, je suis tout à fait d'accord avec lui : je crois qu'il les voudra sincèrement, et qu'il en a vraiment assez de ces républicains qui gouvènent, comme dit M. Millerand, pour leur parti, sans souci du pays, « en favorisant la mort, pour en tyranisant l'autre ». (1)

(1) Il n'est pas sans intérêt, au point de vue documentaire, de noter que, parmi les journaux de presse rédigés par des catholiques, on sait à force une certaine hostilité à l'égard de M. Briand, démontrée par la Correspondance de Rome : c'est le très libéral et très républicain *Bulletin de la Société des amis de la France*.

M. (M. Briand) a fait entendre que si la lutte devait continuer entre les partis, et qu'il était bien loin de demander que ce fut l'ordre du jour, il devrait alors ne pourrait pas être et ne devrait plus au service d'un des deux partis. Il avait d'égales obligations à l'égard de tous, dont il devait faire respecter les intérêts et faire respecter les conditions de la lutte des opinions en intervenant au profit de l'une d'elles. Là est la nouveauté : dans cette lutte, il doit déguerpir de son parti, et non de son parti, mais pour le pays ; avec son parti, mais non pour lui seul, qui en est désormais ainsi, il y a lieu de faire une lutte entre les deux. L'ordre du jour devrait bien évidemment être pour le compte. — C'est ce qu'en pensait, de tous les côtés de la Chambre. C'est ce qu'a écrit le *Journal des députés*, dans une page que nous connaissons : « ... M. Briand sera, tel qu'il l'a manifesté la dernière consultation électorale, un homme qui ne pourra pas attendre, elle ne peut pas demander davantage à M. Briand... »

L'ordre du jour devrait être pour le compte de la confiance qu'il a l'intention d'accorder a priori aux adversaires, ne peut se défendre d'un scepticisme assez profond, et M. Marc Sauphan déclare, *ibid.*, 3 juillet 1919 :

« Nous n'avons nullement l'intention de voter l'ordre du jour, mais si M. Briand, malgré tout, son parti peut présenter d'intérêt. Nous ne risquons pas de nous tenir à nos idées ; nous ne sommes pas de ceux qui, à moins du pire, abdiquent certaines, même la sincérité d'autrui... » — Si l'on

C'est une question de méthode, dit-on, et non de programme. Je tiens bien et j'ai assez marqué, je pense, par mon vote, que je ne me tiens pas pour satisfait avec la méthode.

Tout de même, n'est-il quelque chose, et si vraiment, quelque chose d'assez important, à une bonne fois, le système Jacobin, qui fait de nous des demi-citoyens, disparus au pays, peut-être bien qu'au souffre, d'abord léger, bientôt enfin par sa propre force, de la jalousie, de la peur, le programme final va tomber en poussière.

Malgré la bonne intention, indiscutable, de l'auteur de ces lignes, son hommage à le double effet de diminuer la portée militante de son vote et la honte des libéraux qui avaient voté pour la confiance.

Cet effet, objectif, fatal, tous les catholiques français qui comprennent bien le mouvement religieux et politique, ne peuvent pas ne pas le regretter vivement.

Si M. Briand est si sincère, le vote de confiance donné par la majorité des libéraux n'est-il pas de nature à lui inspirer le courage de se montrer tel ? Voilà l'équivalence tout indiquée pour se couvrir aux yeux des électeurs catholiques réticents. Et alors, c'est l'auteur de ces lignes qui pourrait être justement critiqué d'un point de vue documentaire, qu'il ne parvient pas à les détourner de vraies de vérité.

Il devrait continuer entre les partis, et s'il était bien loin de demander que ce fut l'ordre du jour, il devrait alors ne pourrait pas être et ne devrait plus au service d'un des deux partis. Il avait d'égales obligations à l'égard de tous, dont il devrait faire respecter les intérêts et faire respecter les conditions de la lutte des opinions en intervenant au profit de l'une d'elles. Là est la nouveauté : dans cette lutte, il doit déguerpir de son parti, et non de son parti, mais pour le pays ; avec son parti, mais non pour lui seul, qui en est désormais ainsi, il y a lieu de faire une lutte entre les deux. L'ordre du jour devrait bien évidemment être pour le compte. — C'est ce qu'en pensait, de tous les côtés de la Chambre. C'est ce qu'a écrit le *Journal des députés*, dans une page que nous connaissons : « ... M. Briand sera, tel qu'il l'a manifesté la dernière consultation électorale, un homme qui ne pourra pas attendre, elle ne peut pas demander davantage à M. Briand... »

L'ordre du jour devrait être pour le compte de la confiance qu'il a l'intention d'accorder a priori aux adversaires, ne peut se défendre d'un scepticisme assez profond, et M. Marc Sauphan déclare, *ibid.*, 3 juillet 1919 :

« Nous n'avons nullement l'intention de voter l'ordre du jour, mais si M. Briand, malgré tout,

dépouille les marges administratives de toute leur sécession, phraséologie, qu'il trouve-t-on de vraiment hardi ? En dehors de quelques sages et charitables conseils aux vaillants, contre lesquels, mal heureusement, il n'a pas été assez ferme, nous ne pouvons, nous ne trouvons que la même confusion classique entre le régime républicain et la légitimité de l'ordre du jour. Il n'a pas été assez ferme que tout ce qui n'est pas de gauche, c'est-à-dire radical ou radical-socialiste, ne compte pas et n'a même pas le droit de contribuer à l'ordre du jour. Il n'a pas été assez ferme que la voix nouvelle de M. Briand et du front d'Action... En expandant le centre et une grande partie de la droite, il devrait faire de la place à l'ordre du jour, qui ne parviendra pas à les détourner et qu'ils voteront pour lui, malgré lui. Preuve évidente, arrêtez-moi lorsque vous direz que l'ordre du jour n'est pas de la confiance. — Quant à M. Briand, je crois bien qu'il sait manœuvrer parmi les partis et les groupes, qu'il a su faire des compromis, mais que, dans certains partis semblant de l'adversité au pays par dehors les combinaisons de couleurs. Mais, en variété, ne sont-ce pas de semblables compromis que l'ordre du jour avec l'opposition ? Pourquoi pas ?

(Note de la Chronique.)

CHRONIQUE DE LA PRESSE

455

voyer refoulé de son vote hostile une méthode, qui n'est qu'une méthode, mais qui, pour son propre avantage, tout de même est quelque chose, si l'on vous plaît, quelque chose qui à la longue finira par « faire tomber en poussière » le programme lui-même !

M. Briand n'est ni sincère ni pas sincère. Il veut gouverner ; il lui faut pour cela découvrir la majorité pour gouverner avec elle. Il a compris, au moment de l'interpellation, qu'il fallait pour se maintenir dans le pouvoir, et se rapprocher davantage des radicaux-socialistes : il le fait, et puis c'est tout.

Cela durera de cela pourra, n'empêche qu'il est plus solide actuellement avec le programme sectaire qu'il ne l'eût été sans ce programme. Si les libéraux aiment tant que cela d'avoir M. Briand pour le gouvernement (je dis pour les gouvernements), alors, je crois, qu'ils commentent par devenus eux-mêmes une majorité plus forte. Le sincère M. Briand consentira alors à s'appuyer sur eux.

Nous en reviennent alors à la même conclusion de toujours : au lieu de songer au ministère pour constituer de ses propres mains une majorité supportable aux catholiques, il devrait, au contraire, solennellement déclarer son opposition à l'ordre du jour et à la discipliner, à l'obliger à la critique et à la lutte. Quand elle représentera, même à la lutte, de minorité, une force capable de se faire respecter, on la respectera.

Mais la première condition pour faire une opposition de cette trempe, c'est de ne pas être dépossédé de son bulletin dans l'ordre du jour pour ses chefs, de ne pas l'inverser par des commentaires qui affaiblissent les bons votes auxquels on s'était tout d'abord résolu.

A ajouter à la liste des choses catholiques libérales qu'on ne comprend pas.

Où connaît à Paris l'*École des Hautes Études Sociales*, établissement maoïste dirigé par Mlle Weill, Juive, dite Dick May. Pour se donner un air de neutralité qui, trompe certains catholiques, cette Ecole a réussi successivement à mettre sous son programme : M. Briand, M. Briand, M. Briand et Edouard le Libérateur d'entre nous ! Pour l'amitié de l'ordre du jour, les catholiques libéraux avaient fait prisonniers, de marcher sur le crucifix pour avoir, non seulement la vie sauve, mais la liberté, avec faculté d'en user, aussi bien pour reprendre la guerre. Tous refusèrent, préférant la mort. Un chrétien n'a pas le droit de renier sa foi, fut-il ce par une sorte de

Evidemment « M. le président » n'a pas lu l'allocution, pourtant si connue, du Saint-Père recommandant aux fidèles de « ne pas mettre le pied dans le camp adverse ».

Plus savère encore, et non moins justifiée, est l'appréciation du *Peuple Français* (11 juillet 1919) sur les députés qui ont voté en faveur de M. Briand. Voici cette courtoise « exécution », intitulée « Le Reniemment » :

Avez-vous eu la curiosité de lire à l'officier les noms des députés qui, pour accepter l'ordre du jour, n'avaient pas nécessairement à voter l'ordre du jour André Hesse ? (1) C'est une lecture instructive et attristante. Plusieurs de ces noms sont des noms de catholiques, et, quelle que soient leurs intentions, que nous ne voulons pas apprécier, le fait demeure : ce peu glorieux déni de leur caractère catholique-véritable. Dans cet ordre du jour, il y a part de « la défense intégrale de l'œuvre des trois dernières législatures » que l'on s'engage à poursuivre.

Or, l'œuvre des trois dernières législatures, c'est la loi contre les Congrégations, la loi de Séparation, la loi de confiscation des fondations pieuses; en un mot, c'est le bilan de la persécution dirigée contre l'Eglise.

Et ils ont voté cela ! Nous sommes persuadés que plusieurs n'ont pas compris la portée de leur vote. Ils étaient témoins de la furie des maçons et des sectaires, de leurs attaques contre le Cabinet ; en détruisant leur bulletin dans l'ordre du jour, en empêchant les députés à nos partis adversaires et ils ont voté bien moins pour Briand que contre Combes.

N'importe ! La politique ne permet, pas de telles abdication. Aucun baptisé n'a le droit, fût-il pour éviter le pire, de souffrir au mal, de courir par son approbation les outrages dont a subi l'Eglise. Joinville raconte ce train. Un jour, les Sudans sont passés dans un des défilés catholiques. Ils avaient fait prisonniers, de marcher sur le crucifix pour avoir, non seulement la vie sauve, mais la liberté, avec faculté d'en user, aussi bien pour reprendre la guerre. Tous refusèrent, préférant la mort. Un chrétien n'a pas le droit de renier sa foi, fut-il ce par une sorte de

(1) Cf. *Chronique* du 14 juillet 1919, p. 489-490.

jeu, fut-ce pour délivrer les lieux saints. On nous dira : vous le prenez de trop haut, vous exagérez. Aucun de ceux dont vous blâmez le vote n'a entendu lui donner cette charge.

Si je doute ! Es moins en sommes convaincus. Mais nous avons, nous autres catholiques, cette infériorité apparente dans la vie publique, de ne pouvoir abdiquer nos principes, même pour un instant, même pour sauvegarder les plus graves intérêts.

Il n'est point d'intérêt supérieur à l'affirmation ouverte de la révolution que d'asseoir sur les simples par ce que l'on appelle volontiers l'habileté politique l'emprise de beaucoup sur l'avantage épisodique d'une telle manœuvre.

Quand saint Pierre rentrait son Maître à la voix d'une servante, il n'agissait peut-être pas seulement par respect humain ; il voulait obtenir le droit de demeurer parmi les serviteurs du patit-poucet pendant l'instinct ; Adrien Hébrard (directeur du *Temps*) ; E. de Nalèche (directeur du *Journal des Débats*) ; le professeur Widal, André Fallières et Pierre Goujon.

A ce propos, la *Libre Parole* écrit (28 juin 1910) :

Il faut avouer que c'est une singulière idée qu'a eue le roi de Bulgarie d'aller déjeuner chez Joseph Reinach.

Cela démontre que nos « faubourgs »

« C'est une idée qui ne viendrait pas à un sergent de ville », car les sergents de ville se respectent, et ils se refuseraient à compromettre leur uniforme en trinquant avec l'ignoble chambardeur de l'armée.

Il paraît que ces raisons ne sont pas des raisons pour les très catholiques Majestés en visite chez nous, mais que celles ont des racines frustes dans les veines.

Nous avons tout été très gentils pour le roi de Bulgarie, d'abord parce qu'il est notre hôte, ensuite parce que, petit-fils de Louis-Philippe, il n'est pas étranger pour nous : le public lui a fait un chaud accueil, et la presse lui a consacré les plus élogieuses notices.

« Bien ! » s'est dit le roi Ferdinand, il y a un homme au dessus de tous en ce pays pour le mal qu'il a fait ; il y a un Juif ignoré qui a été successivement nommé par la Commission de l'armée, par l'armée et par le suffrage universel ; il y a un être d'opprobre qui a conduit cette fière nation à l'état de déchéance qui fait la risée de l'Europe : c'est chez cet être-là, c'est chez cet homme, c'est à la table de ce Juif que

A RETENIR

Les cultuelles
sont d'essence protestante

Nous lisons dans la revue protestante le *Christianisme social* (25 juillet 1910, p. 353) cette observation formulée au cours d'un rapport théologique présenté au Synode régional de Normandie de 1910 :

La Séparation a moins innové chez nous qu'on veut bien le prétendre. Il y a un mythe, paradoxalement qu'une « association cultuelle » c'est une paroisse protestante affiliée d'un vocable nouveau et indépendant. Nous n'avions pas attendu la législation inaugurée en 1905 pour pratiquer le self-government et le rôle des laïques a de tout temps été considérable chez nous : c'est notre honneur et une de nos forces....

FAITS SAILLANTS

UN ROI CHEZ REINACH

Durant son bref séjour à Paris, le roi de Bulgarie a été reçu chez M. Joseph Reinach. Le fait a été relaté en ces termes par le *Temps* :

Ferdinand I^e, qui était rentré à Paris après sa visite du château de Versailles, a déjeuné chez M. Joseph Reinach.

Le menu fut assez simple : le président Loubet, MM. Briand, président du Conseil ; Pichon, ministre des Affaires étrangères ; Stanciof, ministre de Bulgarie à Paris ; Mouchanoff, ministre de l'Instruction publique ; Lavisse, Henri Poincaré, Paul Deschanel, Paul Hervieu, Edmond Rostand, Marcel Prévert, Francis Charmes, Jean Richer, Pauline, Henriette, etc., etc., etc. de l'Institut ; Adrien Hébrard (directeur du *Temps*) ; E. de Nalèche (directeur du *Journal des Débats*) ; le professeur Widal, André Fallières et Pierre Goujon.

Le roi de Bulgarie retourne un jour voir le tsar dont il s'est concilié les bonnes grâces en convertissant le prince Boris à l'orthodoxie, le tsar dont le trône est misé sans relâche à la Juiverie, l'imagine que l'accueil sera frais et la conversation pénible.

On se prend la tête à deux mains, on voudrait en faire jaillir une explication de cette incohérence et avilissante démarche : on ne trouve rien qu'une manifestation de la toute-puissance juive. Rothschild, sollicité pour un emprunt, a-t-il pas quitté le conseil pour s'occuper d'autre chose ? Nos gouvernements ont-ils convaincu le monarque qu'il ne pouvait quitter le pays sans saluer le véritable roi de notre caricaturale République ? Mystère !

Mais le roi Ferdinand n'a pas ignoré la honte qu'il lui infligeait, puisque, par crainte des sifflets, il n'a consenti à manager la tête de Kastor » qu'à la dernière heure, au moment de la séance.

On voit bien l'intérêt du Youtrre faisant le coup juif classique, le coup géminal, s'offrant une tête de roi et préparant sa candidature à l'Académie en entourant son invité de membres de l'Institut ; mais lui, le souverain ? Qu'allait-il faire en cette galère ? A-t-il cru prendre une assurance contre la révolution ? Le roi Carlos, après avoir été saluer Rothschild aux Vaux-de-Cernay, est allé se faire fusiller dans les rues de Lisbonne... ALBERT MONNOT.

CRONIQUE DE LA PRESSE

je vais aller faire mes adieux à la France. Si l'on n'avait pas le coeur bien attaché, c'est encore là un de ces événements funambuliques qui vous tournebouleiraient l'esprit.

Si le roi de Bulgarie retourne un jour voir le tsar dont il s'est concilié les bonnes grâces en convertissant le prince Boris à l'orthodoxie, le tsar dont le trône est misé sans relâche à la Juiverie, l'imagine que l'accueil sera frais et la conversation pénible.

On se prend la tête à deux mains, on voudrait en faire jaillir une explication de cette incohérence et avilissante démarche : on ne trouve rien qu'une manifestation de la toute-puissance juive. Rothschild, sollicité pour un emprunt, a-t-il pas quitté le conseil pour s'occuper d'autre chose ? Nos gouvernements ont-ils convaincu le monarque qu'il ne pouvait quitter le pays sans saluer le véritable roi de notre caricaturale République ? Mystère !

Mais le roi Ferdinand n'a pas ignoré la honte qu'il lui infligeait, puisque, par crainte des sifflets, il n'a consenti à manager la tête de Kastor » qu'à la dernière heure, au moment de la séance.

On voit bien l'intérêt du Youtrre faisant le coup juif classique, le coup géminal, s'offrant une tête de roi et préparant sa candidature à l'Académie en entourant son invité de membres de l'Institut ; mais lui, le souverain ? Qu'allait-il faire en cette galère ? A-t-il cru prendre une assurance contre la révolution ? Le roi Carlos, après avoir été saluer Rothschild aux Vaux-de-Cernay, est allé se faire fusiller dans les rues de Lisbonne... ALBERT MONNOT.

Et CURON (Maurras) d'ajouter (*Action Française* 29 juillet 1910) :

« L'épouvantable puissance des juifs », s'écriait général Mercier à la salle Wagram le jour où 8 000 patriotes clairvoyants adressaient l'hommage de la reconnaissance française. Oui, il est temps pour l'Europe, pour l'Orient entier, de se mettre en défense.

Notons enfin, à titre de curiosité, cette lettre publiée dans *Terre Libre* (15-30 juillet 1910), organe du révolutionnaire Emile Janvion :

Permettez à un nationaliste intégral, c'est-à-dire à un royaliste — qui a été ré-

457

volutionnaire et dreyfusard, — de répondre à un écho que vous avez publié dans *Terre Libre*.

Ferdinand I^e, roi de Bulgarie, a déjeuné chez Reinach. Vous rapprochez ce fait des visites de quelques souverains chez Fallières et chez Rothschild, et vous en tirez que « le royalisme de la maison de France est aussi enjoué que la République ». Je comprends votre sentiment ; mais votre jugement me paraît injuste. Certes, il est scandaleux que l'Action Française prenne place à la table du Juif qui s'est servi de notre force, de notre enthousiasme, de notre foi pour le bénéfice de sa nation, de son peuple, le peuple juif. Mais que prouve ce scandale ?

L'enjouement du roi de Bulgarie et de ses parents ? — Non. Cela prouve que les Juifs, représentés par Reinach, sont maîtres de l'Etat français et servent de la force que nous donnons à notre Etat pour s'imposer eux-mêmes aux princes qui viennent demander à la France son amitié, son appui.

Croyez-vous que Ferdinand I^e, tsar des Bulgares, soit allé librement chez Joseph Reinach, pour le plaisir de s'entretenir avec le neveu du baron de Reinach et pour respirer les relents de la pourriture de Nivilliers ? Si le roi de Bulgarie va chez Reinach, il y va nécessairement. Il va en France faire les affaires de son peuple. Ce serait peu de dire qu'il prépare un emprunt. Il a, en outre, à régler la situation de son Etat, de sa nation, dans l'équilibre européen. Double tâche pour laquelle le concours de l'Etat français lui est absolument nécessaire. Il ira donc s'entendre avec le chef de l'Etat français. Que ce chef soit un gaulliste ou un républicain, qui soit un ministre soit un bandit, il ne s'en occupera point. Il ne se souciera pas l'intérêt de sa nation à son sentiment, quelque répugnance qu'il ait à saluer Fallières, à serrer la main de Briand. Il voit l'un et l'autre. Ce sont les représentants officiels de l'Etat français. On l'informe en outre qu'il faut s'entendre avec un troisième représentant non officiel, mais plus puissant : Reinach. La république est plus vive ? Il n'importe. Si Ferdinand I^e ne va pas chez Reinach, il n'obtiendra pas le concours de l'Etat français.

Qu'est-ce qui apparaît ici ? La volonté de Reinach, la puissance de Reinach, la souveraineté de Reinach. L'Etat français, qui est à la disposition de Reinach, n'autorise pas l'emprunt bulgare en France, mais que prouve ce scandale ?